

ques autres jours, de préférence à celle des saints occurrents ou à des messes votives trop souvent multipliées. Voici les divers moyens employés.

### 11. — Preseance de l'office et de la messe du temps

#### 1o Office du temps

L'office, à son origine, permettait de réciter tout le psautier chaque semaine. Les premières fêtes que l'on institua, n'avaient que trois leçons (comme celles de Pâques et de la Pentecôte, les plus anciennes) et n'interrompaient pas la série des psaumes, puisque, comme encore maintenant, les simples, ils les empruntaient au psautier. Mais à mesure que se multiplièrent les offices plus solennels, avec des psaumes choisis spécialement, on recourut plus rarement au psautier que, par suite, on ne récita plus en entier chaque semaine. Tout le monde désirait le retour à la forme primitive de l'office tiré du psautier, à la condition toutefois qu'il fût abrégé, car l'une des raisons qui fit si facilement empiéter le sanctoral sur le temporal, fut précisément la longueur de ce dernier. L'office dominical et ferial a été abrégé, comme on l'a vu dans l'article précédent. Mais restait l'opposition entre le sanctoral et le temporal. Fallait-il désormais retrancher des offices de saints, ou bien abaisser au rite simple, pour qu'ils empruntent désormais leurs psaumes au psautier, un certain nombre de fêtes de rite double mineur ou semi-double ? Ces deux moyens, déjà employés dans des réformes précédentes, ne pouvaient l'être sans de grands inconvénients à l'heure actuelle. On fit mieux.

*Psautier, propre ou commun.*—On décida que tous les offices en général emprunteraient leurs psaumes au psautier, à l'instar des fêtes simples (I, 1). De la sorte, on pourrait, chaque semaine, repasser le psautier entier. De plus, vu l'augmentation de 150 psaumes à 235, par suite du fractionnement des